

PAC Post 2020

PAC Post 2020 : débat public

- Débat public national lancé le 24 février 2020 au salon international de l'agriculture
- Reprise le 1^{er} septembre après suspension en raison de la crise sanitaire
- Débats sur le terrain, plate forme participative

PAC post 2020

Nouveautés :

- chaque Etat membre élabore son plan stratégique national (PSN)
- Mise en place obligatoire d'un système d'écorégimes
- L'État reprendra l'autorité de gestion pour les dispositifs surfaciques du second pilier

PAC post 2020 : le PSN

- Couvre pour la première fois les deux piliers
- Répond à 3 objectifs généraux : favoriser une agriculture intelligente et résiliente assurant la sécurité alimentaire, renforcer les actions favorables à l'environnement et au climat, renforcer le tissu socio-économique des zones rurales
- Structurer autour de 9 objectifs spécifiques et un transversal : revenu aux agriculteurs, compétitivité, rééquilibrage des pouvoirs dans la chaîne d'approvisionnement, changement climatique, protection ressources naturelles, préservation paysages et biodiversité, renouvellement des générations, développement économique des zones rurale, qualité denrées alimentaires, innovation dans le cadre de la transition numérique (transversal)

PAC Post 2020

Le PSN (suite) :

- Intègre les grands types d'intervention déjà en vigueur actuellement : aides directes aux exploitants + composantes environnementales renforcées, programmes de soutiens sectoriels, aides au développement rural , ICHN, BIO, MAEC, installation, investissements, gestion du risque...

PAC Post 2020 : écorégime

- Primes versées aux exploitants pour soutenir leur participation à des programmes environnementaux exigeants
- Chaque état membre devra y consacrer 20 % des paiements directs

PAC Post 2020

- Budget fixé à 387 milliards d'euros pour 7 ans
- 2 années de transition (2021 et 2022)
- Arbitrage début 2021 des règles qui s'appliqueront en 2023
-